

La pêche à pied des salmonidés en baie du Mont Saint-Michel

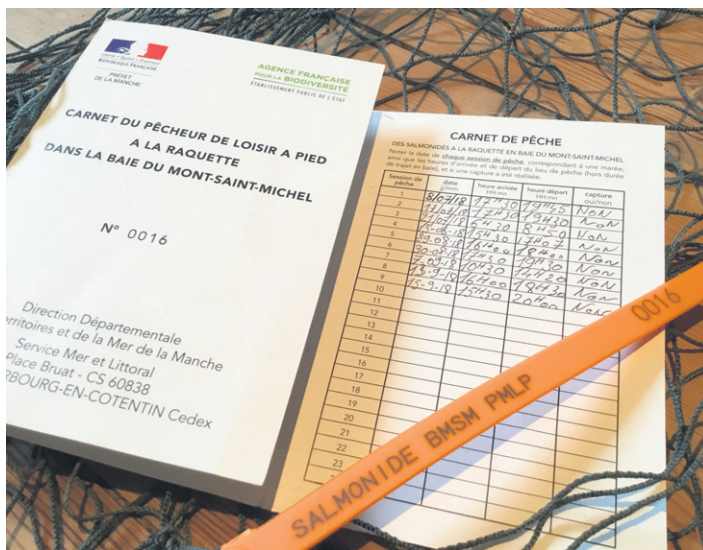
Retour sur la saison 2018

Cet été, en baie du Mont Saint-Michel, les pêcheurs qui avaient demandé et obtenu une autorisation auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche ont pu pratiquer la pêche à pied des salmonidés à la raquette (saumon et truite de mer). Bien que les prises aient été rares, le bilan de cette saison 2018 est très positif.

Depuis cette année, la pêche à pied des salmonidés en baie du Mont Saint-Michel est encadrée par une nouvelle réglementation (Arrêté n°77/2017 de la Préfète de région Normandie). Pour une durée expérimentale de trois ans (2018, 2019 et 2020), un système de baguage-déclaration des captures a été mis en place et un suivi en temps réel des prélèvements de salmonidés est réalisé. L'objectif est d'agir efficacement en faveur du saumon atlantique tout en assurant la pérennité des pratiques de pêche de loisir en rivière et en Baie.

Les remontées de salmonidés dans les fleuves de la Baie varient d'une année à l'autre et cette saison 2018 ne restera pas dans les mémoires comme une grande année pour les pêcheurs, que ce soit en Baie ou en rivière. Néanmoins, si peu de saumons ont été pêchés, cette première année d'expérimentation a d'ores et déjà permis de mettre en lumière les bénéfices de la nouvelle réglementation encadrant la pêche maritime de loisir à pied des salmonidés en baie du Mont Saint-Michel.

Tout d'abord, l'autorisation d'utiliser la raquette en aval de la réserve de pêche des salmonidés (définie par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1984), permet à la pêche traditionnelle du saumon d'être pratiquée de nouveau et d'exister en tant que patrimoine vivant de la baie du Mont Saint-Michel. Au départ du bourg de



Genêts ou du Bec d'Andaine, une quinzaine de pêcheurs ont ainsi régulièrement traversé la Baie cet été pour rejoindre les terrées (secteurs de pêche), espérant à chaque sortie abattre leur raquette devant un saumon.

Ensuite, cette première saison a montré une véritable implication des pêcheurs attachés à la pêche traditionnelle des salmonidés à la raquette : en participant à l'évaluation du dispositif, mais aussi en contribuant au suivi scientifique des captures (ex : prélèvement d'écaillés) mené par des chercheurs de l'INRA, ils ont montré que les pêcheurs de la Baie avaient un rôle central dans la gestion des salmonidés migrateurs et plus particulièrement du saumon, poisson emblématique du territoire.

Enfin, cette réglementation rénovée de la pêche à pied des salmonidés en Baie s'est avérée efficace pour la régulation des prélèvements. En effet, les services de surveillance et de contrôle de l'Etat n'ont constaté aucun acte de braconnage

sur les salmonidés en baie du Mont Saint-Michel au cours de cette première saison.

Ainsi, alors que saumons et truites de mer vont bientôt rejoindre les frayères du Couesnon, de la Sélune, de la Sée et de la Sienne à la faveur des premières crues d'automne, il apparaît que le travail collectif mené par les différents acteurs impliqués - InterSage de la Baie, Ecomusée de Vains, Agence Française pour la Biodiversité, services de l'Etat (DDTM) et pêcheurs à la raquette - a permis de faire émerger un mode de pêche participatif, posant ainsi les bases d'une gestion durable des salmonidés dans la grande baie du Mont Saint-Michel.



Plus d'infos sur :
www.intersage-baiedumont.fr